

Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation vous permet de suivre une formation sur mesure et de réussir votre insertion ou réinsertion professionnelle par l'acquisition d'une qualification reconnue

Conditions :

- Vous avez de 16 à 25 ans révolus
- Vous êtes demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus

Votre rémunération : (en % du SMIC)

Age	< 21 ans	21-25 ans	≥ 26 ans
Titulaire Bac pro.	65%	80%	100% ou 85% du salaire conventionnel
Non titulaire Bac pro.	55%	70%	

Nature et durée du contrat :

Ce contrat peut être conclu pour une durée de 6 à 12 mois, en CDD ou au début d'un CDI. Ces durées peuvent être portées à 24 mois, si accord de branche ou interprofessionnel le prévoit

Avantage pour votre employeur :

- Une exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale si vous avez moins de 26 ans ou 45 ans et plus
- Une prise en charge par l'OPCA (l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé) des actions de formation, d'évaluation et d'accompagnement
- Aucune incidence sur le calcul de l'effectif de l'entreprise
- 230€ / mois / bénéficiaire pour l'exercice de la fonction tutorale (durée max. = 6 mois)
- 15€ maximum / heure pour la formation du tuteur
- Une procédure administrative réalisée par l'ICF

Le contrat d'apprentissage

L'objectif est de permettre à un jeune d'obtenir un diplôme tout en acquérant une expérience professionnelle

Conditions :

Avoir entre 16 à 25 ans révolus

Votre rémunération : (en % du SMIC)

Age	Cycle de formation		
	1 ^{ère} année	2 ^{me} année	3 ^{me} année
15-17 ans	25%	37%	53%
18-20 ans	41%	49%	65%
21-25 ans	53%	61%	78%

Avantage pour votre employeur :

- Entreprises de moins de 11 salariés :
Exonération totale des cotisations sociales, patronales et salariales (restent dues : cotisations supplémentaires, d'accident du travail, maladie professionnelle)
- Entreprises de plus de 11 salariés :
Exonération partielle des cotisations patronales et salariales de sécurité sociale (restent dues : les autres cotisations sociales - prévoyance, retraites complémentaire, accident du travail)
- Primes régionales :
Aide au soutien à l'effort de formation : de 1 830€ à 2 134,29€ (fct° âge de l'apprenti) pour les entreprises de moins de 10 salariés
Aide à l'embauche : 915€ pour les entreprises ayant jusqu'à 20 salariés
- Crédit d'impôt :
De 1 600€ (2 200 € dans certains cas) multiplié par le nombre moyen annuel d'apprentis présents depuis au moins 6 mois



Institut Consulaire de Formation

BTS « MANAGEMENT DES UNITES

Avec vous, nous construisons l'avenir

COMMERCIALES »

Renseignements et dossiers d'inscription :

Colline du Montabo 97300 CAYENNE

Téléphone : 0594 29 96 80

Télécopie : 0594 29 96 81

<http://www.guyane.cci.fr>

Objectifs / Débouchés

Le titulaire du BTS MUC doit être capable de prendre la responsabilité de tout ou une partie d'une unité commerciale.

Exemples de missions commerciales :

Vente conseil - Aménagement, implantation de rayon - Gestion de stocks - Actions de marketing direct - Actions de promotions des ventes ...

Exemples de missions liées au management d'équipe :

Participation à l'animation et à la motivation de l'équipe - Organisation de l'activité - Planification et suivi de l'équipe ...

Outre la possibilité de poursuivre en licence professionnelle (commerce, communication, ...), le titulaire du BTS MUC pourra accéder à divers postes tels que : Assistant chef de rayon, Directeur adjoint de magasin, Animateur des ventes, chargé(e) de clientèle, Conseiller(e) commercial(e), ... ou, après quelques années d'expérience, Manager de rayon, Directeur de magasin, Responsable de site, Chef d'agence, Responsable de clientèle, Chef de groupe, Responsable logistique, ...

Admission

L'admission se fait sur examen du dossier, test et entretien si nécessaire.

2 conditions sont nécessaires pour intégrer un BTS :

1. Être titulaire d'un baccalauréat (ou équivalent) *ou* Justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans un domaine en adéquation avec le diplôme préparé

ET

2. Pouvoir justifier d'un mode de financement de la formation (contrat de professionnalisation, CIF, contrat d'apprentissage, prise en charge personnelle, ...)

Contenu de la formation

- Langue vivante
- Economie générale et d'entreprise
- Droit
- Français
- Développement d'une unité commerciale
- Management d'une unité commerciale
- Gestion de la relation client
- Projet de développement d'une unité commerciale
- Analyse et conduite de la relation commerciale

Stages et missions professionnelles

Votre formation professionnelle sera réalisée dans des unités commerciales ; une unité commerciale est un lieu physique ou virtuel permettant à un client potentiel d'accéder à une offre de produits ou de services (magasin, supermarché, agence commerciale ...).

Organisation de la formation

Le BTS MUC, d'une durée de deux ans, s'appuie sur une alternance semi-hebdomadaire.

Durant quelques semaines au cours de la formation, le salarié peut être amené à exercer exclusivement en entreprise ou en formation (cf. planning d'alternance).

La formation sera mise en place sous réserve d'un nombre de candidats suffisants.